



COMMISSION RÉGIONALE DU FOOTBALL D'ENTREPRISE

PROCÈS-VERBAL n° 02

Réunion plénière du : 03 octobre 2019

A : 18h00

Lieu : siège de la ligue, à Lisieux.

Présidence : M. Antoine LECHEVALIER

Sont présents : M. Jacques MARIE (Secrétaire de séance), Jérémie CHARHANI, Gilbert NOUET, Guy DANCEL.

§§§§

ADOPTION DES PROCES VERBAUX.

En l'absence de toute observation, le procès-verbal n° 01 de la séance plénière du 29 aout 2019 est adopté.

§§§§

RAPPELS IMPORTANTS

Concernant la validation de la FMI après les matchs :

L'équipe qui reçoit est en charge de la FMI et a la responsabilité de transmettre la **Feuille de Match Informatisée vers l'administration régionale de la Ligue de Normandie, le jour du match avant 24h00.**

Si la transmission est hors délai, des sanctions financières peuvent être appliquées en cas de récidive. Dans le cas où la FMI ne fonctionne pas, réaliser une feuille manuelle et après le match, vous la scannez ou la photographiez, et vous l'envoyez le soir même à Jacques MARIE, Secrétaire de la CRFE, à l'adresse suivante : Jacques.marie19@wanadoo.fr ou au 0616923084

Article 167, joueurs changeant d'équipe.

Ne peuvent entrer en jeu au cours des cinq dernières rencontres de championnat régional plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions nationales ou régionales avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national ou régional.



CALENDRIER - REGLEMENTATION – OBLIGATIONS

Tout en restant à l'écoute des clubs, une gestion rigoureuse des compétitions sera appliquée, visant au maintien du déroulement des rencontres les jours prévus au calendrier, nécessaire à la préservation de l'équité entre clubs concurrents.

Ainsi, ne pourront être prises en considération que les seules demandes ponctuelles de report de match sollicitées, dans les délais prescrits, au moyen du formulaire conçu à cet effet, pour un motif d'importance exceptionnel autre que la simple absence de joueurs et avec proposition d'une date de report.

De même, pour tout club disposant de 2 équipes en compétitions officielles, la réglementation relative aux conséquences d'un forfait de l'équipe 1 sur l'évolution le même jour de l'équipe inférieure sera appliquée.

§§§§

COUPE NATIONALE – TOUR 2

Le tirage au sort a été effectué le jeudi 03 octobre à 18h00 au siège de la Ligue à Lisieux par M. Guy Dancel, membre de la Ligue de Football de Normandie.

Les dix rencontres programmées se dérouleront le samedi 19 octobre 2019 à 15 h 00 sur le terrain du premier club nommé.

M01 CA CHEMINOTS STEPHANAIS // SGSPTOF ROGERVILLE
M02 AS CHU ROUEN // SAFRAN-NACELLES LH
M03 AS ROBERT MASSELIN // AS FOURE LAGADEC LH
M04 US TCA ROUEN // CSS MUNICIPAUX LE HAVRE
M05 SHELL PT COURONNE // LABELLE SAINT PIERRE
M06 FC ASPEN BONDEVILLE // AC RENAULT CLEON
M07 APTAR LE VAUDREUIL // AS COMMERCANTS LE HAVRE
M08 RC PORT LE HAVRE // APCHS ROUVRAY SOTTEVILLE
M09 AS DRESSER RAND LH // FC BISTROT LE HAVRE
M10 AS TOTAL PETRO LH // FC AGS CAUMONT

COUPE DE NORMANDIE – TOUR 1

Le tirage au sort a été effectué le jeudi 03 Octobre à 18h00 au siège de la Ligue à Lisieux par M. Guy Dancel, membre de la Ligue de Football de Normandie.

La seule rencontre programmée se déroulera le samedi 19 octobre 2019 à 15 h 00 sur le terrain du premier club nommé.

M01 LE HAVRE S PORT // AS POLICE LE HAVRE

§§§§



HOMOLOGATION DES MATCHS DU 14 SEPTEMBRE 2019

Championnat Régional 1 - Groupe A

Match FC ASPEN / HOPITAUX DU ROUVRAY SOTTEVILLE

La rencontre est remise au 21 Septembre 2019

Les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Championnat Régional 1 - Groupe B

Match FOURE LAGADEC / AS CHU ROUEN

La rencontre est remise au 21 Septembre 2019.

Match CHEMINOTS STEPHANAIS B // APTAR LE VAUDREUIL B

La rencontre est remise au 19 octobre 2019.

Les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Championnat Régional 3

Match HAPEL BATIMANENT LH // RC PORT LH C

FMI transmise hors délai ; une amende sera infligée en cas de récidive.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

HOMOLOGATION DES MATCHS DU 21 SEPTEMBRE 2019

Championnat Régional 1 - Groupe A

Match FC ASPEN // HOPITAUX DU ROUVRAY SOTTEVILLE

Le dossier est place en instance d'homologation.

FMI transmise hors délai ; une amende sera infligée en cas de récidive.

Les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Championnat Régional 1 - Groupe B

Match FOURE LAGADEC / AS CHU ROUEN

Le match est homologué sur le score acquis sur le terrain.

Coupe Nationale – Tour 1

Match AS CODAH GOURNAY / SAFRAN NACELLES

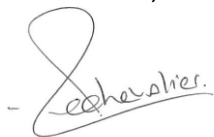
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

§§§§



Plus aucun dossier n'étant à traiter, la séance est levée à 21h00.

Le Président,

Handwritten signature of Antoine Lechevallier in black ink, featuring a large loop at the top and the name 'Lechevallier' written below it.

Antoine LECHEVALIER

Le Secrétaire,

Handwritten signature of Jacques Marie in black ink, consisting of a stylized, elongated signature.

Jacques MARIE

